

# Grand Conseil : fin de « l'entre-suisse » en vue ?

*Une version abrégée de ce texte a été publiée sous rubrique Opinion dans le Courrier du 5 avril 2018*

## *Pourquoi un questionnaire sur les droits politiques ?*

Il y a 13 ans<sup>1</sup>, les genevois mettaient fin à l'exclusion des non nationaux de tous droits politiques. Dans un canton où, loin devant le pays et compte non tenu de l'importance de frontaliers ou sans statut, les étrangers résidents sont presque aussi nombreux que nos compatriotes, ils ont battu en brèche un contresens démocratique.

Celles et ceux qui comptent depuis dans l'électorat restent pourtant confinés aux frontières de leur commune de résidence, sans même pouvoir s'y porter candidats<sup>2</sup>. Depuis leur entrée en citoyenneté, ils n'ont pu dire mot sur plus d'une centaine d'objets cantonaux<sup>3</sup> les concernant tous, quatre fois plus nombreux que les municipaux à condition que leur commune figure à l'agenda<sup>4</sup>. DPGE ([www.dpge.ch](http://www.dpge.ch)), association post-Constituante<sup>5</sup> héritière de coalitions précédentes, a été créée pour mettre fin à ce déplorable déficit.

Le 15 avril, les élections cantonales inaugurent un quinquennat législatif. Elles offrent l'occasion de rompre avec ce que chaque année qui passe rend plus insupportable et d'aborder enfin l'ère d'une **citoyenneté cantonale ouverte aux résidents étrangers**. DPGE l'a saisie en soumettant aux candidat-e-s au GC, individuellement ou via le secrétariat des listes concernées, un questionnaire en ligne destiné à publier avant scrutin<sup>6</sup> leur position en matière d'extension des droits politiques communaux et cantonaux à la population étrangère.

## *Du bon usage des résultats*

Les réponses permettent, sur chaque plan communal et cantonal, de départager clairement ceux qui veulent faire avancer la démocratie d'avec les défenseurs du statu quo, voire du recul. Elles permettent aussi d'évaluer si et de combien les premiers entendent adoucir la durée de séjour préalable à l'exercice de la citoyenneté<sup>7</sup>.

Ainsi est donné à tout électeur une modeste possibilité d'influer sur la composition de l'assemblée en privilégiant ou écartant tel ou telle candidate et, partant, de peser sur les chances d'en finir dans

---

<sup>1</sup> Votation le 24 avril 2005 de la cadette de deux initiatives portées par l'association « J'y vis, j'y vote ».

<sup>2</sup> Imaginerait-on les femmes autorisées à voter mais interdites de siéger dans nos assemblées ? Nos amis vaudois sont bien seuls à ne pas distinguer entre droit d'élire et d'être candidat.

<sup>3</sup> 121 objets, hors questions subsidiaires, ont été soumis à votation cantonale sur les 11 années 2007 à 2017 (respectivement 27, 11, 18, 8, 12, 7, 8, 8, 2, 17 et 3), contre 28 objets ventilés sur une poignée de communes.

<sup>4</sup> On ne dit pas assez combien cette citoyenneté à éclipse, le plus souvent limitée à des sujets seconds encadrés par des décisions cantonales attachées à en rogner l'autonomie, paraît limitée, et à Genève bien plus qu'ailleurs.

<sup>5</sup> Créée en 2013, suite à la faillite de ViVRe et de groupements associatifs précédents à faire inscrire par le biais des propositions collectives à la Constituante une quelconque extension des droits politiques des étrangers dans la Constitution. Celle-ci a été finalement votée en plénière le 31 mai 2012 et acceptée par le peuple le 14 octobre. Voir notre réaction personnelle de l'époque sous <http://bit.ly/2Ikx8Nv>.

<sup>6</sup> Le vote par correspondance ou électronique a débuté théoriquement le 17 mars, et les premières enveloppes ont atteint les destinataires avant même cette date à l'étranger. Aux dernières nouvelles, les recours déposés par GEM puis l'UDC (le MCG hésiterait à les rejoindre avant le délai du lundi 2 avril) menacent la tenue du scrutin au 15 avril. Le prétexte de biais invoqué pour cochage de noms réels ou fictifs sur un exemple pédagogique de bulletin pour le Conseil d'Etat est aussi lamentable qu'inexcusable la négligence de la chancellerie devant des facéties la couvrant de ridicule.

<sup>7</sup> Actuellement de 8 ans en Suisse pour le droit de vote communal.

# Grand Conseil : fin de « l'entre-suisse » en vue ?

les 5 ans avec les exclusions mentionnées, ou au moins en avancer le terme par projets de loi interposés<sup>8</sup>.

## *Résultats nominatifs disponibles*

Un premier délai de réponse donné aux 623 candidats était fixé au 15 mars, puis prolongé au 20. Les 162 résultats nominatifs à la première date ont été mis à jour avec 24 réponses supplémentaires sous [bit.ly/2pVw9M8](https://bit.ly/2pVw9M8).

Nos compatriotes sont invités à les consulter avant de remplir leur enveloppe ou mettre un bulletin dans l'urne<sup>9</sup>.

## *Observations inaugurales*

Les considérations qui suivent à propos des partis et mouvements impliqués reflètent les positions personnelles de l'auteur, néanmoins basées sur les statistiques objectives mises à disposition par DPGE sous [bit.ly/2GqzA8H](https://bit.ly/2GqzA8H)<sup>10</sup>.

## *Participation honorable*

Parmi les 186 réponses, on trouve celles de nombre de locomotives de partis et 14 des 31 prétendant-e-s au Conseil d'Etat. Aux électeurs de juger les abstentionnistes et de spéculer sur leurs multiples raisons, négligence, désintérêt ou retard à l'allumage<sup>11</sup>. Nous préférons quant à nous tabler sur leur sincérité et savoir à qui on a affaire sur ce sujet trop occulté.

## *Assiduité à gauche, désintérêt ailleurs*

La participation fait ressortir un très net clivage entre les listes classées à gauche et les autres. Seules les listes 1 EàG, 2 Verts et 3 PS montrent un taux supérieur à 45%, Verts et PS dépassant les 50. De taux comparable, les listes « Egalité et Equité » et « Femmes 2018 », limitées à 6 ou 7 réponses, risquent de ne contribuer, faute de quorum<sup>12</sup>, à aucun siège. Départager les candidats de tels groupes en fonction de réponses nominatives paraît futile.

A droite et au centre, malgré l'abondance des candidatures, la faible participation signe sans doute possible le manque d'intérêt collectif des listes en présence pour l'amélioration de la participation démocratique étrangère. Notable exception de GEM, qui approche la participation moyenne. Discriminer son vote en fonction des choix nominatifs devient significatif pour leurs électeurs.

---

<sup>8</sup> Comme toute ouverture nouvelle dans la définition du citoyen passe par un changement constitutionnel à soumettre au peuple, tout projet de loi en ce sens doit non seulement franchir l'obstacle de l'entrée en matière sur lequel les Verts ont buté en 2013, mais obtenir ensuite la majorité au parlement pour le soumettre enfin au verdict populaire dans un contexte régulièrement instrumentalisé par les xénophobes.

<sup>9</sup> DPGE s'excuse auprès des premiers votants de n'avoir réussi à les publier que le 23 mars.

<sup>10</sup> Un coloriage des *pourcentages* permet d'identifier les listes défendant majoritairement des options proches de celles de DPGE et celles qui s'en éloignent, parfois au point d'y être incompatibles. Le coloriage des *occurrences* incite à identifier les candidats responsables du score en question sur la liste nominative.

<sup>11</sup> L'accès pour répondre au questionnaire a été envoyé simultanément à toutes les formations présentes au GC le 27 février puis à toutes les autres listes les 2 et 5 mars. Les Verts Libéraux n'ont pu être atteints tardivement qu'après deux relances.

<sup>12</sup> Les suffrages se portant sur des listes n'obtenant pas 7% du total voient ces listes éliminées de la répartition des sièges. Parmi les sortants, seule EàG est menacée du même sort selon l'impact des dissidents de « La liste pour Genève », voire d'autres listes dissidentes orientées à gauche dans les rangs de leur électorat.

# Grand Conseil : fin de « l'entre-suisse » en vue ?

Intervenues tardivement, les Vert'Libéraux montrent avec 44% un intérêt remarquable pour cette consultation. Toutefois, leur 7 réponses les inclut dans la catégorie des formations menacées de mordre la poussière, et rend le tri entre partisans et adversaires de l'ouverture aux étrangers aussi peu crédible qu'à gauche.

Les limites de l'échantillon rend les conclusions qui suivent sur le comportement probable d'élus au centre droit plus subjectives qu'ailleurs.

## *Éligibilité communale plébiscitée*

La palette des opinions des candidats ayant répondu est très variée au PDC et au PLR. Les premiers plébiscitent avec près de 80% l'extension à l'éligibilité communale<sup>13</sup>, alors que les seconds dépassent les 50%. Si l'on tient compte des indécis, et du poids probable de GEM, on peut conjecturer que l'éligibilité communale sera facilement acquise au niveau parlementaire, sauf à enrôler aux côtés de l'UDC, seule formation qui y soit radicalement hostile<sup>14</sup>, ceux qui se sont abstenus. La teneur du contre-projet gouvernemental au récent PL d'EàG<sup>15</sup>, y inscrivant frontalement l'éligibilité cantonale, se dessine sous nos yeux.

## *Barrière cantonale franchissable*

La barrière du vote étranger sur le plan cantonal est loin de constituer le repoussoir brandi par 6 des candidats PLR suivant P. Maudet ou J. Murat-Alder, puisque 4 autres rejoignent plutôt les 16 des 17 PDC et 9 des 11 GEM qui y sont favorables. Fait remarquable, l'opposition au vote cantonal ne rallie que 13% des réponses. En enrôlant la moitié des indécis on atteindrait même 65% pour y ajouter l'éligibilité, ce qui justifie de titrer sur la fin de « l'entre-suisse ». Selon nous, le quorum plaçant hors-jeu les petites listes de conviction aura raison de pourcentages faisant illusion, et réduira le PL d'EàG à un baroud d'honneur. Le principal obstacle parlementaire à l'adoption d'un projet de loi transgressant la frontière des droits cantonaux tient bien à l'intransigeance de ténors radicaux.

## *Surprise en matière de durée préalable*

Le délai moyen du séjour légal en Suisse que les candidats estiment nécessaire pour acquérir des droits politiques s'établit clairement entre 4 et 5 ans, bien au-dessous des 8 ans actuels. C'est une surprise car ce délai comprend les réponses de candidats qui y sont tout à fait hostiles, comptabilisés

---

<sup>13</sup> En tenant compte des 18% de PDC et 9% de PLR qui ne se prononcent pas sur le sujet

<sup>14</sup> La candidate LPG, seule de sa liste à avoir répondu, sans se prononcer sur l'éligibilité communale veut la repousser à 10 ans, et est opposée au vote cantonal. Que vient-elle faire en cette galère sinon tenter de faire buter ses frères ennemis d'EàG en drainant quelques égarés.

<sup>15</sup> L'issue du PL déposé par EàG en dehors de toute campagne et concertation associative ou populaire sur ce sujet risque de subir un sort similaire à celui des Verts en 2013, recalé en commission. La gesticulation parlementaire ou partisane est ici contre-productive et doit céder la place au soutien massif et diversifié d'un comité d'initiative appuyé par une large base citoyenne avec la participation des associations et assuré d'une forte écoute d'une population d'étrangers ne pouvant peser directement sur le vote final. C'est d'autant plus vrai que les conditions de dépôt d'une initiative ont été allégées, par la votation cantonale du 24 septembre 2017 d'un PL proposé par la même EàG, grâce aux prises de positions communes d'EàG, du PS, et des Verts et au soutien cette fois du MCG et de l'UDC. L'abaissement du nombre de signatures nécessaires pour une initiative constitutionnelle à 7697 et 3% au lieu des 10263 et 4% de l'électorat précédents a été votée, contre l'avis du CE et de l'Entente, à plus de 62% et 35 communes contre 10 (Loi constitutionnelle 11917 Renforçons les droits populaires). Certes, les deux partis populistes s'opposent probablement bec et ongles à l'usage de cette facilité dans un but inverse de leur xénophobie latente ou ouverte. Est-ce là une raison suffisante pour reculer en privilégiant cette fois encore un PL déconnecté de toute mobilisation civique ?

## Grand Conseil : fin de « l'entre-suissees » en vue ?

en l'occurrence à 12 ans. Le sentiment de DPGE, que le délai actuel demande à être abaissé<sup>16</sup>, s'en trouve évidemment conforté.

### *Conclusion*

Des analyses plus poussées de ces résultats dans la presse et par des spécialistes en sociopolitique ne manqueront pas d'être confrontées avec le résultat du scrutin et la composition finale du GC pour jauger si et dans quels sens la thématique des droits politiques a mordu sur la campagne. Les prises des positions individuelles d'élus-e-s, voire de déçus-e-s, qui auront joué le jeu du questionnaire pourront faire l'objet des attentions du public pour leur rappeler au besoin que l'électorat ne saurait se séduire de bons mots et pieuses intentions à la marge d'un scrutin où cette thématique n'aurait eu aucune part.

La législature ne fait que commencer. Formulons le vœu que la question de la fin de « l'entre-suissees » ne cesse de tourmenter les élus-e-s à qui nous souhaitons de figurer dans un parlement qui élèvera l'étiage de la démocratie cantonale.

Dario CIPRUT,  
membre du comité de DPGE

---

<sup>16</sup>, et non maintenu à 8 ans comme l'implique, avec un curieux sens de l'opportunité, le PL soumis par EàG.